

Aidants informels

Dans les pays de l'OCDE, la famille et les amis constituent la source de soins la plus importante pour les personnes qui nécessitent des soins de longue durée. Compte tenu du caractère informel des soins prodigués par les proches, il est difficile d'obtenir des données comparables sur le nombre d'aidants familiaux dans chacun des pays, ni sur le temps qu'ils consacrent à ces activités. Les données présentées dans cette section proviennent d'enquêtes nationales et internationales sur la santé, et se réfèrent aux individus âgés de 50 ans et plus qui déclarent fournir des soins et une aide à un proche (membre de la famille ou ami).

Dans les pays de l'OCDE, environ 15 % des personnes âgées de 50 ans et plus ont pris en charge un proche dépendant en 2013 (graphique 11.14). On relève des écarts marqués entre les pays, avec près de 20 % des plus de 50 ans en Belgique et en Estonie qui prodiguent des soins informels, contre à peine plus de 10 % en Israël et en Australie. Les taux de soins informels sont fonction inverse de la proportion de personnes âgées bénéficiant de services formels (voir indicateur sur les bénéficiaires de soins informels) et de la densité de prestataires de soins de longue durée (voir l'indicateur sur les effectifs assurant les soins de longue durée). Des pays tels que l'Estonie et la République tchèque, où la main-d'œuvre des soins de longue durée et les bénéficiaires de services formels sont relativement peu nombreux, présentent des taux plus élevés de soins informels, tandis que des pays comme Israël et la Suède, qui comptent une importante main-d'œuvre de soins de longue durée et beaucoup de personnes âgées bénéficiant de services de soins de longue durée, présentent des taux plus faibles de soins informels. Le lien de causalité n'est pas évident : il se peut que, grâce à une intervention plus importante des pouvoirs publics, les familles ne soient pas tenues de prendre elles-mêmes en charge les personnes âgées devant bénéficier de soins de longue durée, ou qu'une forte tradition de prise en charge par la famille réduise la nécessité d'une forte intervention des pouvoirs publics.

Dans tous les pays de l'OCDE, la plupart des aidants informels sont des femmes et, en moyenne, plus de 60 % des aidants sont des femmes. La proportion des femmes oscille entre un niveau élevé de 70 % en Slovaquie et niveau faible de 55 % en Suède (graphique 11.15).

En moyenne dans les pays de l'OCDE, 74 % des aidants informels dispensent des soins sur une base quotidienne, les 26 % restants assurant des soins sur une base hebdomadaire. Pour autant, on observe une forte variation d'un pays à l'autre quant au temps consacré à ces activités (graphique 11.16). Dans les pays qui se sont dotés de vastes systèmes publics de soins de longue durée, comme c'est le cas aux Pays-Bas, en Suisse et dans les pays nordiques, la famille et les amis assurent moins souvent une prise en charge intensive. La plus forte intensité de prise en charge est signalée en Espagne, en Slovaquie et en Israël, bien que ces pays comptent en réalité relativement peu d'aidants assurant des soins informels (graphique 11.14). Si l'on tient compte du nombre total d'aidants, l'Estonie, la Belgique, la République tchèque et la France présentent la proportion la plus élevée de plus de 50 ans qui offrent une assistance quotidienne à la famille ou à des amis, ce qui donne à penser que les soins informels sont particulièrement importants dans ces pays.

Une prise en charge intensive est associée à une distension des liens avec le marché du travail pour les aidants d'âge actif, ainsi qu'à des taux de pauvreté plus élevés et une plus forte prévalence des problèmes de santé mentale. C'est pour atténuer ces effets négatifs que de nombreux pays de l'OCDE ont pris des mesures en faveur des aidants familiaux : congé rémunéré pour la prise en charge d'une personne dépendante (en Belgique par exemple), aménagement du temps de travail (Australie et États-Unis), placement temporaire (Autriche, Danemark et Allemagne) et services de conseil/formation (Suède). Par ailleurs, plusieurs pays de l'OCDE versent des prestations en espèces aux aidants familiaux ou des aides financières aux personnes dépendantes afin qu'elles puissent rétribuer les aidants informels (Colombo et al., 2011).

Du fait de la diminution de la dimension de la famille, d'une plus grande mobilité géographique et de l'augmentation des taux d'activité des femmes, le risque existe que moins de personnes soient capables et désireuses d'assurer des soins informels à l'avenir. Cette situation pourrait avoir deux conséquences. Premièrement, il se peut que les aidants informels soient amenés à prodiguer des soins d'une plus grande intensité. L'appui qu'ils recevront sera donc d'autant plus important si l'on veut éviter des résultats négatifs en termes de santé et d'emploi. Deuxièmement, une réduction de l'offre de soins informels exercerait une pression de plus en plus grande sur les systèmes publics de soins de longue durée. Ces systèmes devront donc bénéficier de financements et d'infrastructures suffisants pour répondre à l'accroissement de la demande car, dans le cas contraire, il se pourra que des personnes ne puissent pas accéder aux services dont elles ont besoin.

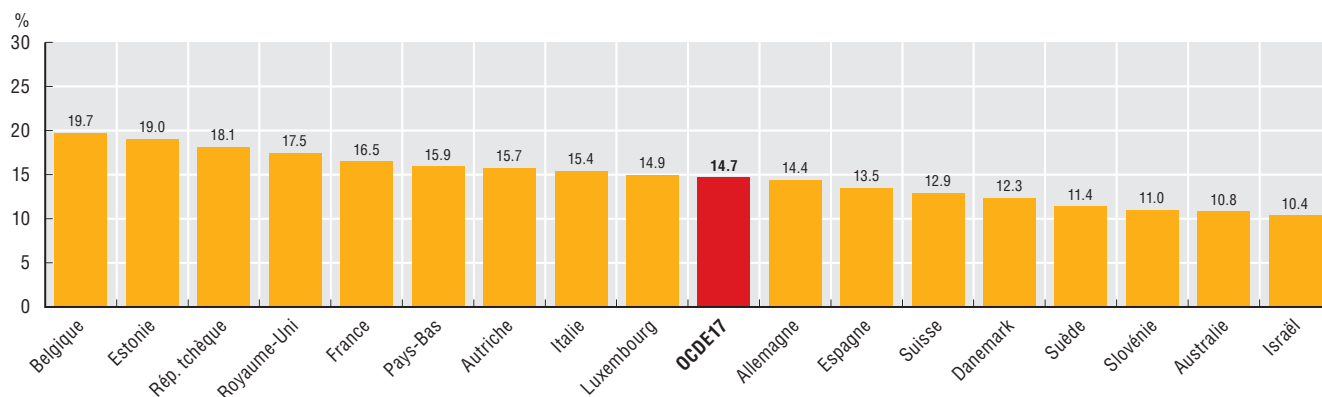
Définition et comparabilité

Les aidants informels sont définis comme les individus qui dispensent, chez eux ou à l'extérieur, des soins quotidiens ou hebdomadaires aux membres de leur famille, à leurs amis ou aux membres de leur réseau de relations qui nécessitent une aide dans les activités élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) et les activités instrumentales de la vie quotidienne. Les données n'englobent que la population des 50 ans et plus, et sont issues d'enquêtes nationales ou internationales sur la santé. Les résultats des enquêtes peuvent être affectés par des biais déclaratifs. Les données pour l'Australie sont limitées à ceux fournissant une aide liée à la mobilité, soins personnels et communication, et peuvent donc être sous-estimées par rapport aux autres pays.

Références

Colombo, F. et al. (2011), *Besoin d'aide ? La prestation de services et le financement de la dépendance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097766-fr>.

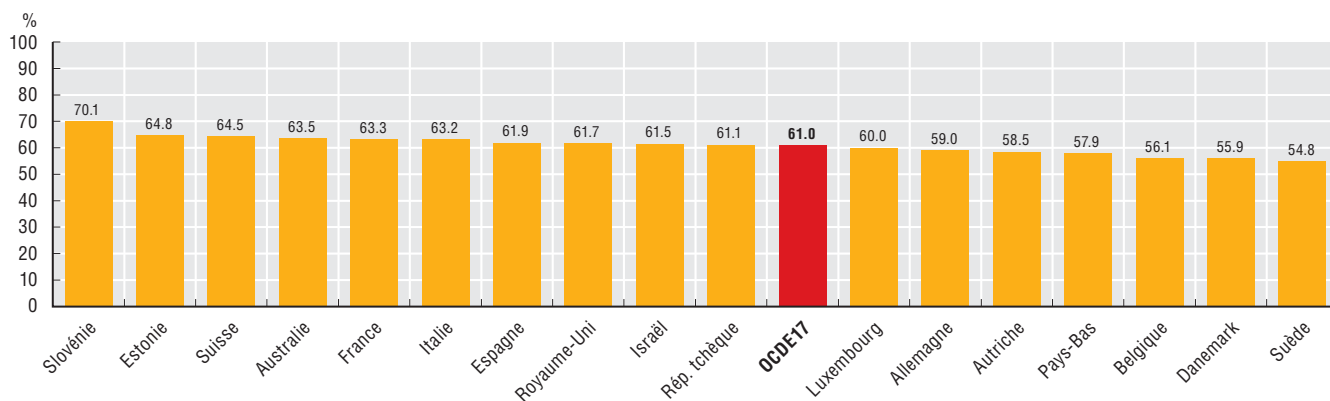
11.14. Population âgée de plus de 50 ans déclarant être aidants informels, 2013 (ou année la plus proche)



Source : Estimations de l'OCDE sur la base des enquêtes HILDA 2013 pour l'Australie, BHPS 2012-13 pour le Royaume-Uni et SHARE 2013 pour les autres pays européens.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933282356>

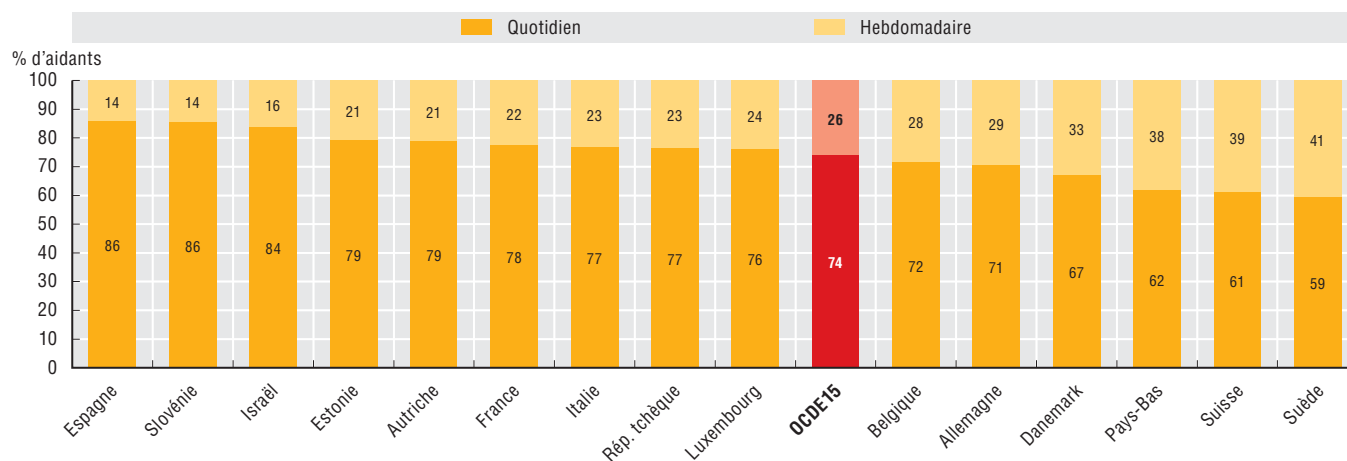
11.15. Part des femmes parmi les aidants informels âgés de plus de 50 ans, 2013 (ou année la plus proche)



Source : Estimations de l'OCDE sur la base des enquêtes HILDA 2013 pour l'Australie, BHPS 2012-13 pour le Royaume-Uni et SHARE 2013 pour les autres pays européens.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933282356>

11.16. Fréquence des soins fournis par des aidants informels, 2013



Source : Estimations de l'OCDE sur la base de l'enquête SHARE 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933282356>

Informations sur les données concernant Israël : <http://oe.cd/israel-disclaimer>



Extrait de :
Health at a Glance 2015
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Aidants informels », dans *Health at a Glance 2015 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2015-76-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.